



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 8334

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'école de cadres sages-femmes, unique école en France, installée à Dijon. Son directeur doit être recruté parmi les directeurs des écoles de sages-femmes. Or, de nombreux directeurs de ces écoles seront amenés dans les deux années à venir à faire valoir leur droit à la retraite en même temps que la directrice de l'école cadres sages-femmes. Il souhaite savoir s'il ne serait pas opportun d'élargir le cadre de recrutement aux fonctions de direction de l'école cadres sages-femmes afin de faciliter celui-ci.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8334

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6481

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)